## agora

## AMÉNAGEMENT DE LA RUE VAN ASSCHE À EVERE

Les principes d'aménagement sont les suivants:

- Le maintien du double sens de la rue
- La création de trottoirs traversants au début et à la fin de la rue réduit le gabarit des carrefours, signalant clairement les limites de la zone 30 et facilitant les traversées piétonnes notamment vers l'Académie;
- La création d'un plateau de traversée central dans la rue, à hauteur du resserrement

La voie carrossable en pavés naturels est délimitée en largeur par deux bordures. Le profil actuel est maintenu, mais assorti de trois plateaux.

Le plateau central fait office de traversée piétonne, et renforce

Le plateau central hait office de traversee pletonile, et remoice la perception du rétrécissement de la rue.

Le plateau côté rue Van Hamme se présente comme un trottoir traversant, muni d'un couloir en klinkers à hauteur du trottoir pour le passage des véhicules.

Le plateau côté rue de la Marne est plus étendu. Il constitue également une traversée protégée de cet axe. En outre, il offre un espace au bas de la rue Van Assche, permettant d'attendre un véhicule descendant la rue. Il inclut également une réduction de la largeur de la voirie rue Van Hoorde, en offrant quatre places de stationnement supplémentaires.

Pour le choix des matériaux, la préférence qui se dégage des contacts avec les services communaux, porte sur les matériaux naturels traditionnels, complétés pour les dispositifs ralentisseurs de klinkers de teinte bruyère pour les plateaux et de teinte grise pour les rampes. Les oreilles de trottoirs reçoivent des matériaux identiques aux matériaux déjà présents (dalles 30x30 ou assortiment de klinkers).

Dans une zone 30 les plantations ont un rôle d'accompagnement, notamment pour offrir une image accueillante de la rue, empêcher les vitesses excessives, canaliser le stationnement et guider les automobilistes dans le parcours à suivre.

Des bornes en matériau recyclé ou en acier sont placées autour des oreilles de trottoir afin de protéger les piétons et d'empêcher le stationnement illicite.

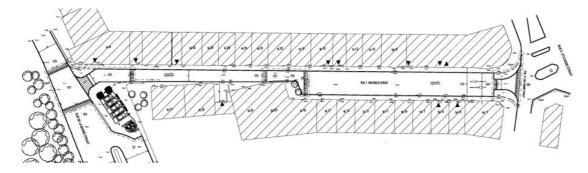
L'ambiance nocturne n'est pas sensiblement modifiée, l'éclairage est ponctuellement renforcé afin que les obstacles implantés dans la rue soient suffisamment visibles pour les automobilistes.







Source: Google Maps



Références 642

Maître de l'Ouvrage: Commune d'Evere Etat d'avancement: Clôturé

Date: 2001

planification mobilté environnement espace public